



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 9 mars 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte le lundi 9 mars 2009 à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu intégral de la séance des lundi 15 et mardi 16 décembre 2008 est paru au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009 a été affiché.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2009, DF 3 G - Exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons tout d'abord le projet de délibération DF 3 G, sur lequel un vœu référencé n° 1 G dans le fascicule a été déposé par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit de l'exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. Bertrand DELANOË, Président, au fauteuil de la présidence).

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur le projet de délibération DF 3 G relatif à l'exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Il s'agit d'une énième disposition qui semble une bonne idée mais s'avère inadaptée car n'a concerné, ne concerne et ne concernera aucune entreprise parisienne dans un avenir proche, mais qui a l'avantage considérable de se donner bonne conscience et de ne rien coûter.

Mais considérant que les jeunes entreprises innovantes et universitaires parisiennes sont des acteurs incontournables de l'innovation et de la recherche, indispensables à la relance de la croissance économique du Grand Paris, le groupe Centre et Indépendants demande qu'un soutien particulier et adapté soit réservé à celles-ci par le Département de Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - M. GAUDILLÈRE va vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Le Code général des impôts prévoit pour une collectivité territoriale la possibilité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les jeunes entreprises innovantes. C'est ce que le Conseil de Paris a fait récemment pour les impôts municipaux, pour la taxe foncière bâtie municipale et c'est ce qu'il fait aujourd'hui pour la taxe foncière départementale.

Il est exact, comme vient de le dire notre collègue, que cette disposition ne s'est pas appliquée jusqu'ici et que peut-être elle ne s'appliquera qu'à très peu d'entreprises, voire à aucune, pour une raison toute simple, c'est que les jeunes entreprises sont rarement propriétaires de leurs locaux, et les taxes foncières, comme vous le savez, comme nous en avons parlé ce matin avec le président LAMOUR, s'appliquent aux propriétaires, et non pas aux locataires.

Cela dit, je n'ai pas besoin de rappeler que le soutien aux jeunes entreprises, qui est une priorité de l'action municipale, ne se borne pas à ce projet de délibération et mon collègue Jean-Louis MISSIKA serait plus qualifié que moi pour énumérer tout ce que nous avons fait en termes de plans, pépinières, incubateurs, hôtels d'activités sur le plan "Paris Region Innovation Lab" ou "Paris Amorçage" pour que les jeunes entreprises trouvent à Paris un climat d'accueil et de développement.

Cela dit, la collectivité parisienne n'a pas d'avis défavorable envers ce vœu et ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit adopté.

M. Jean-François LEGARET. - D'autant plus que cela ne coûtera pas cher.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 9 G).

2009, DDEE 11 G - Signature d'une convention avec la Société "ICF La Sablière SA HLM" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de "l'Association Passerelles 17" (17e). - Montant : 23.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DDEE 11 G relatif à la signature d'une convention avec la société "La Sablière" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de l'association "Passerelles 17", située dans le 17e arrondissement. Il s'agit de 23.000 euros.

Mme KUSTER a la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Je voudrais d'autant plus vous remercier, parce qu'en fait j'étais inscrite dans le cadre du Conseil municipal et après avoir discuté avec Mme STIEVENARD et M. NAJDOVSKI, il s'avère que ce projet de délibération nous pose problème. Mais nous l'avons voté en Conseil d'arrondissement : c'est pour la mise à disposition de locaux pour une régie de quartier, ce qui nous convenait particulièrement, au 190, avenue de Clichy, et nous l'avons voté en Conseil du 17^e arrondissement.

Mais depuis, nous avons constaté que ces locaux étaient déjà prévus pour une crèche, projet qui est porté par une association qui apportait son projet que nous avons soutenu au niveau de la mairie et que M. NAJDOVSKI a vu d'un bon œil. Un accord préalable a été donné à cette association, en tout cas un intérêt marqué, non seulement de la mairie d'arrondissement mais également de la Mairie de Paris.

Nous avons un souci parce que nous venons de découvrir que les deux, la régie de quartier et le projet de crèche, étaient au même endroit, dans les locaux de "La Sablière" et je souhaitais en effet le souligner ici. Il y a donc un problème de connexion et d'information entre directions de la Ville.

Bien évidemment, il n'est pas question pour les élus du 17^e de remettre en cause la régie de quartier : nous l'avons voté en Conseil d'arrondissement. Néanmoins, ce projet de crèche est évidemment important. De plus, pour une fois, nous avons un accord de la Ville. C'était une petite structure qui était prévue.

J'aimerais que l'on prenne acte dès maintenant vis-à-vis de cette association qui a porté ce projet, de trouver dans les conditions les plus rapides, une équivalence puisque le projet était très abouti avec des travaux d'architecte. Là, nous sommes confrontés à un vrai dilemme, avec la responsabilité qui est engagée de la Ville, et je voulais donc que l'on en prenne acte aujourd'hui, car cette situation de dysfonctionnement interne aux différents services est très regrettable.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame KUSTER.

C'est Mme DAGOMA qui va éclaircir ce problème.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2^e Commission. - Tout d'abord, je me réjouis en fait du soutien du Conseil du 17^e arrondissement à la régie de quartier du 7^e. Nous allons attribuer cette subvention de 23.000 euros. Et s'agissant de l'association pour les crèches, nous allons nous tourner vers "La Sablière" afin qu'elle trouve un local le plus rapidement possible.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette réponse concise et claire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 11 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 11 G).

2009, DDEE 18 G - Signature d'une convention en vue de la création de l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation". - Approbation des statuts pour l'attribution d'une subvention, au titre de 2009. - Montant : 350.000 euros.

Vœux déposés par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DDEE 18 G sur lequel deux vœux ont été déposés, les vœux n^{os} 2 G et 3 G, par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit de la création de l'association "Le laboratoire Paris Région Innovation" avec une subvention de 350.000 euros et l'approbation des statuts de cette association.

Parmi les inscrits, je vois Mme NAMY-CAULIER, Mme SACHS, Mme BECKER et Mme CHRISTIENNE et c'est M. Jean-Louis MISSIKA qui devra répondre aux quatre intervenantes.

Madame NAMY-CAULIER, vous avez la parole.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, à la lecture de l'exposé des motifs du projet de délibération, il apparaît au moins une innovation majeure : on ne parle plus de l'Agence parisienne de l'innovation. Pourtant bruyamment annoncée depuis le début de cette mandature et encore appelée comme telle dans le rapport budgétaire 2009 de décembre dernier. On parle donc maintenant du "Laboratoire Paris Région Innovation".

Pas une seule ligne dans cette délibération pour justifier ce changement de cap, à la fois structurel et financier.

Structurel statutaire, puisque l'association reposera sur trois collectivités fondatrices, le Département de Paris, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Financier, puisqu'au lieu du million d'euros prévu encore en décembre au budget primitif 2009 pour la seule collectivité parisienne, soit 500.000 euros en fonctionnement et 500.000 euros en investissement, il est attribué aujourd'hui 350.000 euros pour le fonctionnement. Quant au reste, il faut supposer que la Région sera dûment mise à contribution.

Vous admettez notre étonnement, notre interrogation face à un tel manque de transparence et de lisibilité de votre politique, notamment après les annonces du début de la mandature, quand il s'agissait de ce fameux milliard consacré à la recherche, à l'innovation, à l'enseignement supérieur.

Les déclarations encore plus récentes, à l'occasion du débat budgétaire 2009. Vous devriez d'ailleurs actualiser l'éditorial du Maire de Paris dans le magazine municipal à Paris, daté du printemps 2009, qui fait encore état sans complexe du lancement de l'Agence parisienne de l'innovation.

Fort de ces nombreuses zones d'ombre, de ces nombreuses incohérences, que peut comprendre le contribuable parisien sur une telle utilisation de ses impôts locaux ?

Plusieurs questions s'imposent qui intéressent les Parisiens et les Parisiennes. A quoi vont servir les 350.000 euros consacrés au lancement du "Laboratoire Paris Région Innovation". Peut-on se cantonner à un objectif aussi vague et fumeux qui consiste à permettre, je cite : "aux porteurs de projets innovants de les tester in situ et in vivo dans la métropole parisienne.

Qu'est-ce qui justifie que ce laboratoire qui n'a jamais fait ses preuves à Paris soit capable d'assumer et de développer ce type de concept ?

Quels seront le rôle et l'apport financier de la Région Ile-de-France ?

En tant que membre de droit du Conseil d'administration, à quel montant s'élèvera la dotation financière de la Région ?

Quelle sera la composition du comité stratégique évoqué à l'article 9 des statuts, article qui stipule la présence de personnalités françaises et étrangères emblématiques de la recherche ? Je note au passage qu'aucun siège n'est réservé à l'opposition au Conseil d'administration.

Enfin, quels sont les partenaires économiques nationaux, européens, internationaux ?

Quelles sont les entreprises et les institutionnels sollicités et intéressés par le laboratoire et qui seraient susceptibles d'apporter une contribution financière ?

Monsieur le Président, êtes vous certain que cette dotation déjà conséquente soit actuellement une priorité ? C'est beaucoup d'argent au nom du contribuable parisien, or nous avons à ce jour encore beaucoup d'inconnus. N'est-ce pas là plutôt un moyen de communication en vue de valoriser la politique du Maire de Paris ?

Et alors, Monsieur MISSIKA, n'êtes-vous pas en contradiction avec vos propos tenus dans le dernier "Figaro magazine" du 28 février où vous nous disiez que "la valorisation de la politique ne doit pas être financée par le contribuable".

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame NAMY-CAULIER.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants a toujours encouragé Paris à développer une véritable ambition économique en phase avec le rythme de l'économie mondiale.

Depuis le début de la mandature, nous avons apporté notre soutien à toutes vos initiatives visant à développer une économie parisienne de la recherche et de l'innovation. Nous apporterons donc notre soutien à la création du "Laboratoire Paris Région Innovation" et saluons cette démarche novatrice et ambitieuse.

Nous souhaitons depuis des années voir associer sans cloisonnement chercheurs publics et privés, créateurs d'entreprises et investisseurs, Paris et sa Région. Nous serons vigilants sur l'utilisation de la subvention de 350.000 euros, en espérant cependant que le montant alloué sera suffisant pour mener à bien le projet.

Nous aimerions quelques précisions sur les critères de sélection des territoires et équipements pouvant être sélectionnés par le laboratoire.

Enfin, nous suggérons que la 2e Commission soit tenue régulièrement informée des projets sélectionnés et de leur suivi.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SACHS, d'avoir respecté le délai de présentation de vœu.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, les deux projets de délibération qui nous sont proposés concernant le "Laboratoire Paris Région Innovation" manifestent la volonté de notre majorité de gauche d'impulser une dynamique forte qui conjugue développement économique, soutien à la créativité industrielle et offre de nouveaux services ou produits à la population parisienne et francilienne.

Le groupe communiste soutient bien volontiers cette initiative de la Ville et du Département, en partenariat avec la Région et l'attribution d'une subvention de 350.000 euros.

Nous nous félicitons que cette nouvelle structure soit ouverte aux collectivités territoriales métropolitaines et à des partenaires publics. Ceux-ci contribuent positivement au développement d'une synergie équilibrée entre Paris et banlieue, et va dans le sens du projet "Paris Métropole" que nous soutenons.

Il nous semble particulièrement utile d'encourager les projets innovants car la création d'une nouvelle offre se traduit par la création de nouveaux emplois. En temps de crise, il est bon que la Ville et le Département décident d'orienter leur action en ce sens.

Ce projet de notre collectivité favorisera la création d'activités et d'emplois en assurant notamment la promotion de solutions innovantes auprès de collectivités territoriales membres du laboratoire.

Le levier de la commande publique offrira aux entreprises des conditions très favorables en terme de viabilité et de pérennité de leurs activités. Il nous semble que dès lors des contreparties doivent être exigées de la part des collectivités sans le concours desquelles les projets n'auraient pas pu aboutir.

Il nous semble tout d'abord que ces entreprises bénéficiant du soutien du "Laboratoire Paris Région Innovation" pour le développement de leur projet doivent présenter des garanties en termes de traitement social de leurs salariés.

L'intérêt que présente un projet innovant ne peut pas être évalué sans prendre en compte le contexte d'entreprise dans lequel ce projet est appelé à se développer. Aussi une attention particulière doit être portée au point de vue des représentants du personnel de l'entreprise qui sollicite le concours du Laboratoire de l'innovation et sur les engagements de l'entreprise à pérenniser les emplois et leur implantation sur les territoires parisiens et franciliens qui ont participé à leur éclosion.

Par ailleurs, les partenaires du Laboratoire de l'innovation, dont la Ville de Paris, seraient en droit de demander un autre type de contrepartie concernant l'exploitation commerciale des brevets déposés par les entreprises innovantes.

Une des missions principales du laboratoire présentée dans le projet de délibération est de contribuer à la notoriété des innovations qu'elle soutient, leur permettant de se faire connaître des investisseurs ou des commanditaires, en France comme à l'étranger.

Nous souhaitons, bien entendu, que ces innovations rencontrent un succès commercial le meilleur possible au niveau national et international. Néanmoins, en tant que contributeur de ce succès, le Laboratoire de l'innovation et ses membres doivent pouvoir bénéficier de ses retombées positives en termes d'exploitation commerciale.

Nous souhaiterions connaître les dispositions qui seront prises en ce sens.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un reversement financier au budget du laboratoire, afin de soutenir de nouveaux projets innovants.

Enfin, nous appelons à la vigilance sur le rôle et la composition du comité stratégique du laboratoire ; en particulier, la présence d'experts en business et entrepreneurs français et étrangers ne nous paraît pas rassurante. En effet, elle ne nous semble pas entrer en parfaite cohérence avec l'objectif du laboratoire d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens dans les domaines du transport, du logement et, plus généralement, du cadre de vie.

Aussi, nous formulons quelques inquiétudes concernant le risque de privilégier à outrance l'innovation dans le secteur de haute technologie à visée commerciale. Pour nous, il ne peut s'agir d'un critère qui détermine le soutien à l'émergence de projets innovants. Il s'agit, au contraire, de prendre en compte l'intérêt collectif que porte le projet et non de soutenir des projets gadgets et rentables à court terme.

Aussi, nous souhaiterions vivement étendre la composition du conseil stratégique à des associations de consommateurs et d'usagers.

En conclusion et à ces réserves près, nous renouvelons notre soutien au Laboratoire Paris Région Innovation et nous faisons d'ores et déjà part de notre volonté d'intégrer son Conseil d'administration.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à la dernière oratrice inscrite : Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que me réjouir de ce projet de délibération qui entend mettre en place une structure visant à promouvoir l'innovation pour Paris et l'Île-de-France.

La science économique moderne a d'ailleurs mis en exergue depuis 20 ans l'importance de la recherche et développement comme facteur de croissance à long terme. C'est ce que l'on appelle "La théorie de la croissance endogène" initiée par les Américains ROMER, LUCAS et BARRO.

Je signale que ce souci de promouvoir la recherche pour favoriser le développement économique est une orientation constante du Maire, ce qui l'a conduit à créer des délégations à l'attractivité économique et à l'innovation et à la recherche.

Telle est la philosophie du présent projet de délibération qui propose, en mettant en place une association idoine, de permettre aux créateurs de donner réalité à leurs idées en favorisant la transformation d'un concept en produit.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour nous d'une posture qui consisterait à sacrifier la recherche sur l'autel de la rentabilité, comme cherche à le faire le Gouvernement actuel, mais bien de créer une structure "ad hoc" pour favoriser le passage de la découverte à des réalisations concrètes.

Loin d'inféoder la recherche fondamentale à la demande sociale, il s'agit ainsi de donner toute sa portée industrielle aux idées émergentes.

La France sait découvrir, mais elle doit encore apprendre à transformer ses idées en produits commercialisables. Inutile de dire que ce soutien au développement économique est on ne peut plus nécessaire à l'heure d'une crise économique majeure.

C'est pourquoi je voterai favorablement ce projet avec le groupe M.R.C.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

M. Jean-Louis MISSIKA répond à tous ces encouragements.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais remercier tous les orateurs de l'intérêt qu'ils portent à la politique de l'innovation menée par l'Exécutif.

Effectivement, la création de cette agence du Laboratoire Paris Région Innovation est une étape importante et significative dans la politique que nous souhaitons mener. Cette étape est essentielle, parce que c'est l'outil, le point d'entrée, le lieu d'accueil unique qui sera mis en avant pour pouvoir expérimenter les innovations sur le territoire parisien.

Et puis aussi, je crois que c'est un point important, qu'il importe de souligner et qui est mis en avant dans la délibération, cette agence, ce laboratoire, aura aussi pour vocation d'aider les différentes directions de la Ville de Paris à introduire des clauses d'innovation dans les appels d'offres.

Vous savez que le levier de la commande publique est quelque chose d'absolument essentiel dans la politique de l'innovation et dans l'aide que l'on peut apporter aux jeunes entreprises innovantes, notamment aux P.M.E. innovantes, sur le territoire local, sur le territoire francilien. Cette agence aura aussi cette fonction-là, d'aider à l'écriture de clauses ou de spécifications techniques d'innovation dans les appels d'offres de la Ville de Paris.

Je vais maintenant examiner différents points qui ont été soulevés.

Avant cela, je voudrais faire une remarque : il m'a semblé qu'il y avait une différence fondamentale entre le ton et l'attitude des deux groupes d'opposition à l'égard de ce projet de laboratoire, une vraie différence qui mérite d'être appréciée en tant que telle, avec un groupe Centre et Indépendants qui voit dans ce que nous faisons quelque chose de positif. Je n'en dirais pas autant de l'autre groupe de l'opposition.

Quelques points de précision.

D'abord, pourquoi la Région Ile-de-France ?

Tout simplement, depuis le départ, nous souhaitons que la Région Ile-de-France soit un partenaire de cette agence, pour les deux raisons qui ont été évoquées par les différents orateurs : d'abord, parce qu'en matière de politique de développement économique, il est indispensable qu'il y ait une véritable coordination entre la Ville, le Département et la Région, et ensuite, parce que dans ce projet, il y a l'idée sous-jacente de "Paris Métropole", c'est-à-dire la possibilité que les territoires d'expérimentation des innovations urbaines ne se limitent pas à Paris intra muros et puissent se développer au-delà du périphérique.

Deuxième question ou inquiétude qui a été évoquée : celle du budget.

Bien évidemment, le million d'euros prévu pour le laboratoire est toujours prévu pour le laboratoire. 500.000 euros sont prévus en budget de fonctionnement et 500.000 euros en budget d'investissement. L'agence, pour le moment, est une association de préfiguration. Cette association de préfiguration est dotée de 350.000 euros ; cela ne veut pas dire que la totalité du budget ne sera pas appliquée au projet au cours de l'année 2009. Il n'y a donc, à mon sens, ni zone d'ombre ni incohérence, il y a simplement un programme qui se déploie dans le temps de façon régulière et cadencée.

En ce qui concerne maintenant une information de la 2e Commission, oui, bien évidemment, la 2e Commission sera tenue régulièrement informée des différents éléments qui seront pris en compte dans le déploiement de l'agence. Les services de la Ville, et notamment la Direction des Affaires juridiques nous a recommandé une structure particulière qui est le groupement d'intérêt public pour la structure définitive de l'agence.

Donc, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes dans une phase de préfiguration, c'est-à-dire que l'association qui est créée aura pour mission de mettre en place ce groupement d'intérêt public et il y aura effectivement des partenaires publics ; nous sommes en discussion aujourd'hui avec la R.A.T.P. et avec La Poste. Il y aura, avec un statut différent, des partenaires privés ; nous sommes en discussion avec des entreprises privées. Bien évidemment, ces expérimentations se feront en partenariat avec des entreprises privées, dont certaines sont porteuses de projets extrêmement intéressants pour l'avenir.

Dernier élément, en réponse à l'intervention d'Emmanuelle BECKER : bien évidemment, la question de la création d'emplois est fondamentale dans ce projet. Nous savons tous que l'avenir de Paris, en matière d'emploi, se joue dans notre capacité à investir dans l'économie de l'innovation et dans l'économie de la connaissance.

La politique que nous souhaitons mener ne se limite pas aux hautes technologies ; il y a aussi des innovations dans le domaine des services à la personne ; il y a des innovations dans des domaines qui ne sont pas des domaines technologiquement avancés. Il est clair que cette agence aura pour vocation de traiter l'ensemble du champ des innovations, notamment ce point très particulier qui a une importance capitale en matière de création d'emplois et qui concerne les services à la personne.

Et, bien évidemment - c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons choisi cette structure de groupement d'intérêt public -, cette agence aura vocation à commercialiser certains de ses services, notamment l'accès au domaine public. Il est clair, pour les jeunes entreprises, que cet accès doit être gratuit, mais ce n'est pas le cas pour les grandes entreprises qui ont les moyens de payer un droit d'accès au domaine public pour pouvoir expérimenter des services ou des produits innovants.

Nous essaierons de prendre en compte l'ensemble de ces éléments. Je tiendrai régulièrement informé le Conseil de l'avancement de nos travaux. Je crois que nous aurons l'occasion, dans cette enceinte, de reparler du laboratoire "Paris Région Innovation".

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MISSIKA, de cette réponse très complète.

Monsieur MISSIKA, deux vœux ont été déposés : le n° 2 G et le n° 3 G. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur. - Malheureusement, compte tenu de la nature même de ces vœux, il ne m'est pas possible d'émettre un avis favorable, malgré toute la sympathie que j'ai pour la personne qui les porte.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame SACHS, est-ce que, convaincue par les explications de Jean-Louis MISSIKA, vous retirez les vœux n° 2 G ou n° 3 G ? Ou est-ce que vous souhaitez que je les mette aux voix ?

Mme Valérie SACHS. - Avec toute la sympathie que je porte à M. MISSIKA, je retire mes vœux !

M. Christian SAUTTER, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 18 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 18 G).

2009, DASES 130 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Agir et vaincre l'autisme" (15e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la structure de "l'Ecole ABA" (19e). - Montant : 200.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet DASES 130 G. Il s'agit d'une convention annuelle avec l'association "Agir et vaincre l'autisme" qui est domiciliée dans le 15e arrondissement, pour le fonctionnement d'une structure dite "l'Ecole ABA", 19e arrondissement, montant 200.000 euros.

Mme Karen TAÏEB interpelle Mme DUBARRY.

On saura peut-être ce qu'est "l'Ecole ABA" grâce à votre intervention !

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voudrais me féliciter de notre politique en direction des jeunes autistes à Paris et, par là même, notre collègue Véronique DUBARRY pour son dynamisme et son exigence au service de nos concitoyens porteurs de handicap.

"Agir et vaincre l'autisme" est donc le nom de l'une des associations que Paris soutient et pour laquelle une subvention de 200.000 euros est donc proposée aujourd'hui.

"Agir et vaincre l'autisme" car il est question d'action et même d'un combat à mener si l'on veut rattraper le retard à Paris et plus généralement en France, et ce, malgré un premier plan autisme 2005-2007 et un second plan triennal 2008-2010, financé à hauteur de 187 millions d'euros. Car, rappelons-le, il s'agit d'une compétence de l'Etat.

Mais Paris est solidaire, Paris se doit d'agir et Paris se doit de montrer l'exemple, comme nous le faisons. Cette année encore, 1 million d'euros sont consacrés ou seront consacrés à la prise en charge de cette maladie qui touche à la fois l'enfant chez lequel il y a eu un diagnostic et les parents qui vont, dès le diagnostic posé, ressentir tout le poids de la prise en charge sur leurs épaules.

Faute de structures adaptées et de moyens, les parents, les mères en particulier, arrêtent de travailler, car il va s'agir de stimuler au quotidien, à chaque instant, ces enfants pour leur donner, autant que faire se peut, une autonomie pour l'avenir.

On le sait aujourd'hui, agir le plus tôt possible conditionne fortement leurs possibilités d'accéder à une scolarisation en milieu ordinaire et notamment grâce à la méthode dite "ABA". C'est ce que propose l'association "Agir et vaincre l'autisme". Cette fondation a pu en 2008 porter le projet d'ouverture d'une structure pilote d'intervention intensive et précoce destinée à accueillir de jeunes enfants parisiens porteurs de troubles autistiques.

Cette structure expérimentale, appelée "école ABA", a ouvert il y a un an et a accueilli 10 enfants âgés de 3 à 10 ans.

Elle est donc implantée au 4, rue David d'Angers dans le 19e arrondissement, dans un local mis à disposition jusqu'à l'automne 2009 par la mairie du même arrondissement.

Ces enfants sont encadrés par deux psychologues et dix éducateurs formés aux méthodes "ABA" durant le temps scolaire. Nous souhaitons que l'Etat reconnaisse ce type de dispositif et permette ainsi sa prise en compte au titre du droit commun.

La prise en charge des personnes atteintes de troubles autistiques coûte cher, mais il est temps de faire en sorte que nos concitoyens trouvent la place qui leur revient ici et non pas de l'autre côté de la frontière, en Belgique notamment.

C'est une double souffrance, une double peine qui leur est infligée.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY dont les qualités ont été à juste titre vantées.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Je vous remercie.

Je voulais à mon tour remercier Mme Karen TAÏEB qui m'a permis de répondre à la question que vous posiez, Monsieur le Président, à savoir qu'est-ce que l'"ABA", puisque Mme la Présidente de la 6e Commission m'a proposée de présenter l'ensemble des actions en faveur de l'autisme réalisées par le Département de Paris depuis un certain nombre d'années déjà.

Vous l'avez dit, Madame TAÏEB, le Plan autisme 2008-2010 est paru, il annonce des chiffres, beaucoup de chiffres, en termes d'ouverture de place ou en termes de millions d'euros distribués aux associations.

Je vous le redis comme je vous l'ai dit en 6e Commission, malheureusement, je ne sais pas plus que vous ce que cache ou ce que va révéler ce Plan autisme.

Les associations, pas plus que les collectivités locales, ne savent comment seront répartis ces places et ces millions d'euros sur le territoire national. Paris se porte Département volontaire, je rencontrerai le cabinet de Mme Valérie LÉTARD d'ici la fin du mois pour annoncer cette volonté, afin que l'Etat accompagne la collectivité parisienne dans cet accompagnement des familles et des enfants autistes.

Vous avez dit, parce que cette délibération porte effectivement sur l'école "ABA", tout le bien que vous pensiez de cette méthode. J'ajoute que, parce que ce n'est pas mon rôle, je ne fais pas le choix de telle ou telle méthode.

Il existe un certain nombre d'autres méthodes qui sont dans la même ligne d'accompagnement éducatif des enfants et qu'il me semble falloir privilégier au détriment des méthodes uniquement psychanalytiques qui étaient à l'ordre du jour il y a encore quelques années et qui connaissent encore malgré tout aujourd'hui des résurgences.

Je citerai d'autres méthodes, la méthode "TEACH", la méthode "PECS", la méthode Makaton, qui toutes donnent des résultats, permettent aux enfants d'accomplir un certain nombre de progrès.

Nous avons dépassé le stade des théories uniquement psychanalytiques lorsqu'il s'agit de l'autisme. Il ne s'agit plus uniquement d'envisager le rôle de la mère dans ces maladies qui sont, l'état actuel des recherches permet de l'envisager, vraisemblablement d'origine génétique.

On ne parle plus de mère frigidaire et de culpabilisation de la mère. On est passé à autre chose. Il me semble normal que le Département de Paris accompagne cette autre chose qui est mise à l'ordre du jour par des associations - vous avez bien fait de le souligner, c'est souvent le cas en matière de handicap - associations de parents qui, à un moment donné, en ont eu assez de ne pas trouver de réponse locale, au plus près des besoins de leur enfant, et à qui on ne proposait comme alternative que d'aller en Belgique.

Il y a moyen de faire des choses sur le territoire français, la Ville de Paris a pris les devants, a devancé le Plan autisme. J'espère néanmoins que l'Etat nous accompagnera dans cette démarche volontaire et que nous pourrions aller encore plus loin et répondre à la totalité des demandes, ce qui est loin, comme on a pu le constater en 6e Commission, d'être le cas aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 130 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 130 G).

Vœu déposé par le groupe communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif aux difficultés rencontrées par les centres de santé parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons perturber l'ordre du jour pour des raisons d'horaires impérieux et passer directement à l'examen du vœu référencé n° 7 G dans le fascicule, relatif aux centres de santé parisiens et déposé par le groupe communiste.

M. Alain LHOSTIS va interroger M. Jean-Marie LE GUEN.

Vous avez la parole, Monsieur LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Le vœu est simple, il part d'une situation née dans le Centre de santé de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, dans le 19e arrondissement, à la lisière des 18e, 19e et 10e arrondissements dont l'activité a été réduite par décision de son Conseil d'administration et dont tout le monde craint la fermeture.

Les centres de santé parisiens, associatifs ou congrégatifs, ont fermé les uns derrière les autres. Le Département de Paris, depuis 2001, s'est engagé dans un soutien au fonctionnement de ces centres de santé et à leur investissement et a également commencé à rénover ses propres centres de santé municipaux en les réintégrant depuis le Centre d'action sociale au sein de la Sous-Direction de la Santé.

Dans ces circonstances, il semble au groupe communiste important que le Département de Paris intervienne en direction de la C.R.A.M.I.F. pour souhaiter le maintien de l'activité totale de ce centre, en tout cas le maintien de son ouverture.

Parallèlement, il est important que la collectivité parisienne confirme et conforte ses engagements en direction de ses propres lieux, centres de santé municipaux.

M. Christian SAUTTER, président. - M. LE GUEN va vous répondre. Je lui donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je remercie M. Alain LHOSTIS et son groupe d'avoir posé cette question. Elle pose à juste titre les interrogations que nous devons avoir sur le maintien d'une offre de santé de qualité en secteur opposable, c'est-à-dire au tarif remboursé par la Sécurité sociale dans la Capitale.

S'agissant de ce centre plus particulièrement, j'ai interpellé le directeur de la C.R.A.M.I.F. pour avoir des réponses, pour l'instant je n'en ai aucune. Ce n'est pas forcément un très bon signe, comme on peut l'imaginer.

Je pense que cette inquiétude est d'autant plus légitime que l'on se trouve devant une situation où il y aura une baisse sensible des recettes, notamment liée à un abaissement des tarifications, ainsi que la volonté, notamment dans le cadre de la loi H.P.S.T. telle qu'elle a été discutée à l'Assemblée nationale, de favoriser la concentration des laboratoires, la baisse de tarifs et la volonté de planification concentrée.

Plus largement, vous posez le problème des centres de santé parisiens. On sait qu'ils jouent un rôle fondamental dans l'accès à la santé. Vous avez rappelé l'action du Département ces dernières années sur ce sujet, ce qui est parfaitement légitime puisque notre ville comporte 97 centres de santé qui constituent un maillon très important de l'offre de soins en secteur 1 à Paris.

J'ai demandé que soit mise en oeuvre une étude pour faire le point sur la demande de santé et celle de l'offre de soins de façon plus générale concernant les tarifs opposables et ai également demandé une étude sur la situation économique des centres de santé dont beaucoup d'informations nous laissent à penser qu'ils sont dans une situation très difficile.

Nous allons être amenés à penser une action restructurante, aidante pour tous ces centres, sans doute à une hauteur plus importante encore puisqu'ils ne bénéficient malheureusement pas de la part des pouvoirs publics au plan national, d'une aide qui serait d'autant plus légitime dans cette période où nous avons appris que beaucoup de nos concitoyens, les études l'ont montré, renonçaient aux soins pour des raisons financières.

Nous allons travailler en ce sens pour essayer de soutenir ce réseau, sachant que des efforts de restructuration et de positionnement seront sans doute nécessaires. Le Département lui-même ne pourra pas faire tout ce qui serait nécessaire, cela va au-delà des moyens qui sont les siens.

Ce sera une priorité d'action de la collectivité parisienne. C'est pourquoi je suis tout à fait favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 12 G).

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, relatif à l'enseignement bilingue français-langue des signes à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous revenons en arrière et plus précisément au vœu référencé n° 4 G dans le fascicule, relatif à l'enseignement bilingue français - langue des signes à Paris, vœu déposé par les groupes "Les Verts" et communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE.

Mme BECKER a la parole et c'est Mme DUBARRY qui répondra.

Mme Emmanuelle BECKER. - Depuis une vingtaine d'années, les enseignements en langue des signes ont permis aux enfants sourds d'avoir un niveau scolaire équivalent à celui des entendants, mais cet enseignement reste rarement organisé.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées indique que "dans le parcours scolaire de jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue langue des signes et langue française, et une communication en langue française est un droit".

En août dernier, le Ministre de l'Education nationale avait assuré qu'entre 30 et 100 écoles proposeraient cette année cet enseignement qui s'adresse aux élèves sourds ou malentendants dont les parents ont opté pour une double formation en français standard et en langue des signes.

Mais seule une dizaine d'écoles primaires en France ont été en mesure de dispenser des cours de langage des signes et aucune école des Académies de Paris et de Versailles, qui accueillent à elles seules près de 700.000 élèves, n'a pu proposer cet enseignement.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que le Département et l'Académie de Paris ouvrent des classes adaptées aux besoins d'enseignement bilingue français/langue des signes dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons souhaité nous associer à ce vœu pour que le Conseil de Paris demande à l'Académie de Paris cette ouverture de classes qui semble absolument indispensable. Nous espérons bien que cela contribuera à satisfaire cette demande.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame la Présidente.

Mme DUBARRY répond au nom de l'Exécutif. Je lui donne la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Vous avez rappelé les dispositions de la loi du 11 février 2005, scolarisation des enfants en situation de handicap et adaptation nécessaire.

Il existe des classes d'intégration d'enfants sourds à Paris, en lien avec bien évidemment l'Institut national des jeunes sourds, mais elles sont basées sur la compréhension et l'utilisation du langage parlé complété, du L.P.C. Si ce dernier permet à l'élève de parfaire sa compréhension de la lecture labiale, elle le conforte dans une expression orale.

Or, si cela correspond à une partie des besoins et des possibilités d'une partie de la population déficiente auditive, pour une partie d'entre elles, cela ne correspond absolument pas.

La L.S.F. est une langue à part entière pratiquée par environ 80.000 personnes en France et 22.000 personnes en Ile-de-France. Il existe des classes bilingues à Poitiers, à Toulouse. J'ai rencontré la directrice de l'école élémentaire de Poitiers, qui est tout à fait satisfaite du travail qui s'y réalise, de ce qui s'y fait.

Une classe a également été ouverte plus près de nous, à Massy, en septembre 2009, à titre expérimental, et là aussi, j'ai rencontré la directrice et je vais bientôt me rendre sur place. Elle est très heureuse de ce qui se passe dans son école et de l'envie et de la façon dont les publics se mélangent et travaillent ensemble.

Il existe, je tiens à le dire, un programme d'enseignement de la L.S.F. Il y a même un arrêté de juillet 2008 qui prévoit que celui-ci peut être dispensé aux élèves dans le cadre horaire de l'enseignement du français. De fait, cela ne répond pas à la question que vous avez posée et qui est tout à fait digne d'être posée puisqu'il ne s'agirait que de quelques heures d'enseignement par semaine, et uniquement sur l'apprentissage du français.

Oui, il faut ouvrir ce type de classe et bien évidemment, je réponds au nom de l'Exécutif tout à fait favorablement à l'adoption de votre vœu et je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 10 G).

2009, DASES 8 G - Subventions à 78 associations dans le cadre du "Programme d'accompagnement scolaire" au titre de l'année 2008-2009. - Montant total : 301.050 euros.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 8 G, sur lequel une proposition de vœu n° 5 G a été déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Il s'agit d'un ensemble de subventions à 78 associations dans le cadre du programme d'accompagnement scolaire au titre de l'année 2008-2009.

Le montant total est de 301.050 euros.

Mme BRUNO va interroger Mme EL KHOMRI. Je lui donne la parole.

Mme Catherine BRUNO. - En même temps que mon intervention, je présenterai le vœu n° 5 G, qui se rattache à ce projet de délibération DASES 5 G.

Nous mesurons chaque jour un peu plus la richesse du tissu associatif de notre ville. Dans les domaines du sport, de la solidarité, de la famille, de la culture, des loisirs ou encore du cadre de vie, de l'humanitaire, de la vie économique ou de la santé, les associations font preuve de dynamisme et d'écoute et peuvent constituer un relais précieux à l'action des élus.

Le Département de Paris apporte un soutien financier considérable à ces associations. Cependant, régulièrement, nous déplorons l'absence de critères transparents et objectifs d'attribution de ces subventions aux structures associatives.

C'est le cas aujourd'hui dans le cadre du projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention de 301.050 euros à 78 associations dans le cadre du programme d'accompagnement scolaire. Le dispositif que nous soutenons sur le fond vise à agir sur les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir, et d'une manière plus globale, à favoriser l'insertion sociale des jeunes et de leur famille.

Nous partageons comme vous le souci d'encourager enfants et familles à trouver leur place dans l'institution scolaire. Nous partageons comme vous la volonté de consolider, aider, soutenir les initiatives efficaces d'accompagnement socio-éducatif, créatif et de qualité.

Cependant, les 78 associations qui nous sont présentées aujourd'hui ont une taille, des équipements et des statuts variables. Dans ce contexte, nous manquons de critères précis de sélection nous permettant une clarté dans les choix à prendre.

Dans un souci d'efficacité et de contribution active, notre groupe demande donc au Département de Paris de bien vouloir préciser les critères de sélection des associations entrant dans le programme d'accompagnement scolaire. Nous sommes notamment surpris de l'absence de certains arrondissements.

Le programme départemental d'accompagnement scolaire au titre de l'année 2008-2009 retient les propositions d'associations qui prennent en compte les besoins identifiés dans certains quartiers, et non dans l'ensemble des quartiers parisiens, comme vous souhaitez nous le faire croire dans le projet de délibération.

Trois arrondissements, et seulement trois, concentrent près de la moitié du montant de la subvention, soit 137.000 euros. Certains arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif, notamment les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, et 16e arrondissements. Il est nécessaire d'élargir le programme à l'ensemble des arrondissements parisiens et non uniquement à ceux qui s'inscrivent dans la politique de la ville.

Nous rappelons également que l'évaluation des projets prioritaires retenus est un gage de transparence et d'efficacité dont nous ne pouvons pas nous passer dans le maquis actuel des associations parisiennes.

Les masses d'argent public versées aux associations nécessitent une distribution responsable et incontestable des subventions et requièrent des moyens de contrôle plus rationnels.

Nous devons donc analyser les objectifs, les moyens et résultats, association par association, tel est et restera le leitmotiv de notre ligne d'action.

Dans notre vœu et dans le vœu n° 5 G que nous présentons, nous demandons à la Ville de nous préciser les critères de sélection des associations entrant dans le programme d'accompagnement scolaire et nous demandons aussi à veiller à ce que le programme d'accompagnement scolaire concerne tous les arrondissements parisiens et n'oublie pas ceux qui ne sont pas sélectionnés dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à Mme EL KHOMRI pour répondre à votre intervention et donner l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 5 G.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Permettez-moi en propos liminaire et avant de répondre à vos demandes respectives de revenir sur l'exposé des motifs.

Dans votre exposé, vous soulignez assez lourdement, et par le même effet sous-entendez que la DASES se livrerait à une distinction entre les enfants en difficulté du Centre de Paris et ceux privilégiés par ce dispositif que l'on trouverait à la périphérie ou, comme par le plus curieux des hasards, dans le Nord-est parisien.

Je tiens à vous signaler que les bilans, notamment entre 1995 et 2001 du programme accompagnement scolaire, montrent bien que ce dispositif répondait déjà à l'époque aux besoins des enfants en difficulté là où ils se trouvaient et à des degrés nettement moindres dans les arrondissements du Centre, où les enfants en difficulté sont en moins grand nombre.

Je trouve par ailleurs que vous auriez pu être un peu plus prolix sur les moyens mis en œuvre dans le cadre de ce programme dans les 15e et 17e arrondissements.

Cela démontre bien que notre engagement est de répondre au plus près des problèmes, où ils se trouvent, sur la base de critères économiques et sociaux, à défaut d'être partisan, comme vous le laissez entendre.

Tout d'abord, pour répondre au fait que certains arrondissements soient absents du programme, sachez que les 1er, 2e et 3e arrondissements figurent dans le programme à travers le financement de trois structures, notamment deux centres sociaux, "Cerise" et "la Clairière".

Aucune demande cependant n'est venue en provenance des 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements. Mais nous serons, bien entendu, prêts à les étudier si des structures en faisaient la demande, au regard des critères énoncés et, bien évidemment, dans la limite des budgets.

Ce programme est défini à partir d'un appel à projets. Les associations adressent leurs demandes de financement accompagnées d'un projet pédagogique qui comporte notamment le nombre d'enfants qu'elles comptent toucher, les moyens pédagogiques employés, la place qu'elles donnent aux parents, l'encadrement dont elles disposent en salariés et bénévoles, leur engagement à former les bénévoles et coordonnateurs et le coût de leur action.

Ce programme, je le rappelle, est un des outils de la prévention en direction des jeunes et des familles. Il vise un public en difficulté sociale et doit constituer un réel levier de soutien éducatif et de prévention.

D'autre part, si ce dispositif joue un rôle essentiel en matière de prévention de l'échec scolaire, il n'est pas le seul dispositif de ce genre à Paris. Ce programme prend place aux côtés d'autres dispositifs, dont les objectifs convergent de manière complémentaire : la réussite éducative, les actions mises en place par la DASCOP auprès des enfants des classes élémentaires et des collégiens sur l'ensemble de Paris - je citerai "Coup de pouce", les "Ateliers bleus", "Action collégiens" -, l'accompagnement à la scolarité pris en compte dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité piloté par l'Etat qui bénéficie de financements de la C.A.F. et de l'A.C.S.E.

Je vous encourage, en tout cas, à mobiliser des associations si vous souhaitez que des programmes de ce type émergent dans les autres arrondissements que j'ai cités. Dans ces conditions, j'appelle donc, bien évidemment, au retrait de ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Madame BRUNO, après ces explications très complètes, souhaitez-vous maintenir ou retirer votre proposition de vœu ? Mme EL KHOMRI vous a répondu, mais c'est votre choix.

Mme Catherine BRUNO. - Je remarque simplement, Monsieur le Président, que les 15e et 17e représentent moins de 10 % de la répartition des subventions pour l'ensemble de Paris, alors que les 18e, 19e et 20e représentent près de la moitié.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame BRUNO, la question est de savoir...

Mme Catherine BRUNO. - Je maintiens mon vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous maintenez votre vœu et l'avis est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 8 G).

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien au Planning familial.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons maintenant examiner la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, relative au planning familial et déposée par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à sa présidente, Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Depuis 50 ans, le planning familial accueille, conseille, écoute, informe, donne un espace où parler et mène des actions éducatives et préventives dans les domaines de la sexualité, de la contraception, de l'avortement, mais aussi du Sida, des MST, mais aussi, plus largement, les questions des droits des femmes à disposer librement de leur corps.

C'est un organisme de formation et d'information indispensable qui est agréé "mouvement d'éducation populaire" depuis 1971 et qui lutte efficacement contre l'ignorance et le silence qui, souvent, peuvent conduire à des drames ou des souffrances profondes.

Le planning intervient aussi pour que les violences sexistes soient reconnues et combattues et ces lieux d'écoute et de parole ont reçu des milliers d'hommes et de femmes, de tous âges, qui y ont trouvé réconfort, informations et moyens de maîtriser leur vie.

Aujourd'hui, l'Etat a décidé de diminuer de 42 % la subvention attribuée au planning familial. Cette décision condamne le planning à fermer ses centres, à diminuer ses actions, c'est-à-dire qu'elle renvoie à la solitude et au désarroi des milliers d'hommes et de femmes et je pense surtout à des jeunes filles et des jeunes femmes.

Et cela pour combien ? La subvention passe de 2,5 millions d'euros en 2008 à 1,5 million d'euros.

Cette décision témoigne du fait que la droite est plus à l'aise avec les idées rétrogrades de Mme BOUTIN qu'avec une sexualité libérée et affirmée et qu'il s'agit là d'une victoire d'idéologies réactionnaires plus encore qu'une économie de bouts de chandelles absurde.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, au nom du droit des femmes, au nom du respect de la sexualité de toutes et de tous, nous vous demandons d'apporter votre soutien au planning familial, peut-être de signer la pétition en ligne, mais surtout d'interpeller l'Etat pour que celui-ci donne au planning familial les moyens de poursuivre ses missions de service public qui sont reconnues et appréciées depuis longtemps.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Mme Fatima LALEM va nous donner le point de vue de l'Exécutif sur ce vœu. Je lui donne la parole.

Mme Fatima LALEM. - Merci, Madame Danielle FOURNIER, merci aux "Verts" pour cet exposé très important des enjeux et des missions qui sont celles du planning familial.

Si vous le permettez, je ne voudrais pas trop abuser du temps précieux de ce Conseil, étant déjà intervenue largement sur cette question tout à l'heure. Je voudrais juste dire que je donne un avis favorable et rappeler que sur l'interpellation de l'Etat, c'est chose faite, mais que la vigilance est de mise.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette réponse brève et encourageante.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 11 G).

Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, M. David ALPHAND, Mmes Linda ASMANI, Roxane DECORTE, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien de l'Agence nationale des Français de la rue.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à la proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, relative à l'Agence nationale des Français dans la rue qui a été déposée par le groupe U.M.P.P.A.

M. BOURNAZEL le présente en une minute et Mme TROSTIANSKY nous donnera les éléments de réponse.

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, plusieurs milliers d'individus vivent à Paris dans une extrême précarité, qu'ils soient sans-abri, mal logés ou travailleurs pauvres.

La question des S.D.F. est ancienne et beaucoup d'efforts ont été consentis au fil des dernières décennies pour tenter d'éradiquer ce fléau de l'exclusion, que ce soit par l'Etat ou par le travail du monde associatif.

Or, de toute évidence, la situation ne s'améliore pas aujourd'hui dans notre ville et l'on est en droit de s'inquiéter pour les prochains mois, compte tenu de la crise qui touche notre pays.

Il est temps, plus que jamais, d'agir de façon forte, utile et pragmatique.

Mme Nicole GUEDJ propose depuis des années la création d'une Agence nationale des Français de la rue. Cette structure nouvelle se donnerait pour objectif premier de recenser et d'identifier cette population hétérogène. Plus nous en saurons sur ces personnes vivant dans la rue, meilleure sera notre aide envers elles.

Grâce à ce travail, nous pourrions alors être capables de coordonner l'ensemble des services (Samu social, centres d'hébergement d'urgence, missions locales) et d'informer ainsi les usagers de leur existence.

Il s'agit aujourd'hui d'optimiser l'efficacité de tous les moyens mis à disposition dans notre pays. Nous pouvons, nous devons même, apporter des solutions transversales, proposer un accompagnement social à ces personnes, un accompagnement sanitaire, voire psychiatrique, en vue d'une réinsertion véritable et durable. Telle est l'ambition de l'Agence nationale des Français de la rue.

Nous souhaitons aujourd'hui que le Département de Paris prenne toute sa part dans la construction de ce projet, dans notre ville, vitrine de notre pays, lui-même terre natale des Droits de l'Homme, nous ne pouvons plus accepter que certains meurent seuls et dans la rue. 360 décès rien que pour l'année 2008 !

Nous faisons ainsi le pari audacieux que ce projet remportera aujourd'hui l'adhésion, au-delà de tous les clivages. Le rejeter et l'instrumentaliser pour de fallacieux prétextes politiques ou partisans serait une injure à la dignité de ces personnes que ce projet entend défendre.

Aussi, j'en appelle aujourd'hui à l'ensemble des élus ici présents pour manifester leur soutien à la création de cette agence, en espérant que ce soutien réel sera à la hauteur de l'ambition et de l'enthousiasme qui portent ce projet.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Vous avez un peu dépassé votre temps de parole, mais c'est un sujet important.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour donner l'avis de l'Exécutif sur cette proposition de vœu n° 8 G.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, une remarque de forme tout d'abord : je voulais suggérer à M. BOURNAZEL de rendre à Mme GUEDJ sa véritable identité et de l'appeler conseillère régionale plutôt que conseiller ! Militante des Droits de l'Homme, je crois qu'elle sera certainement sensible à son respect d'identité de femme, comme je le suis moi-même.

Monsieur BOURNAZEL, sur votre vœu, vous avez raison, il est inacceptable que, chaque jour, en France, au moins une personne sans abri meure dans la rue. Mais, Monsieur BOURNAZEL, faut-il pour autant ne se préoccuper du sort que des Français qui vivent dans la rue ? Comptez-vous proposer une agence spécifique pour les étrangers ? Faut-il ajouter de la discrimination à l'exclusion ? Cette formulation est particulièrement indigne et je voulais la dénoncer vigoureusement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Sur le fond...

M. Jean-François LAMOUR. - Cela vole bas !

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Cela vole bas, Monsieur LAMOUR ! Bien sûr, une Agence nationale des Français de la rue, cela vole bas, vous avez raison !

C'est une partie de ma réponse, Monsieur.

Sur le fond, je suis étonnée que vous demandiez - je cite - "de vrais moyens pour sauver les personnes sans abri". Est-ce que vous ignorez que l'Etat est seul compétent sur la question des sans-abri et que, si la situation est si dramatique aujourd'hui, c'est parce que le Gouvernement ne donne pas les moyens de répondre aux besoins d'hébergement, de soins et d'orientation de ces personnes ?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

La politique en direction des personnes à la rue nécessite effectivement une plus grande coordination...

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Je vous remercie de me laisser parler, Monsieur LAMOUR !

... une grande coordination des différents acteurs, services de l'Etat, associations, collectivités locales, très engagés, vous le savez, comme nous le sommes à Paris. Et, bien sûr, c'est à l'Etat d'améliorer et surtout d'assurer cette coordination au niveau du Département mais aussi au niveau régional, comme le demande Bertrand DELANOË depuis des années.

Il m'apparaît urgent de donner aux administrations déconcentrées les moyens d'une politique de lutte contre les exclusions, digne de ce nom.

Monsieur BOURNAZEL, Monsieur LAMOUR, interpellez donc le Gouvernement pour qu'il passe de la parole aux actes !

Vous aurez, Monsieur le Président, je suppose, compris que je propose un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez déjà parlé 2 minutes et demie. Alors, 30 secondes ! Vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, Monsieur le Président, merci.

Juste en deux mots !

Madame TROSTIANSKY, il s'agit de parler de la misère humaine dans les rues de Paris. Je ne vais pas faire de polémique ici, je crois que ce n'est pas digne !

L'Etat peut prendre ses responsabilités, on peut toujours se défausser sur les responsabilités de l'Etat, mais, Madame TROSTIANSKY, votre portefeuille... c'est quoi, votre portefeuille ? Ce sont les Affaires sociales ?

(Brouhaha).

Et quelle est la mission du Département de Paris ? C'est bien la compétence sociale ! Alors, cessez de vous défausser sur l'Etat ! Agissez aussi dans l'intérêt de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je mets aux voix, à main levée, votre proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le Nouveau Centre et Indépendants.

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DASES 182 G - DLH 3 G - Création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) parisienne visant à développer une offre de logements privés destinée à des ménages aux revenus modestes.

Vœux déposés par Mmes Catherine BRUNO, Anne TACHÈNE et les élus du groupe Centre et Indépendants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 182 G - DLH 3 G, sur lequel un amendement et trois vœux ont été déposés. Il s'agit de la création d'une agence immobilière à vocation sociale parisienne.

L'amendement n° 9 G a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., les vœux n°s 10 G et 11 G par le groupe Centre et Indépendants et le vœu n° 11 G bis par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le projet de création d'une agence immobilière à vocation sociale, annoncée à plusieurs reprises à grands renforts médiatiques, y compris par le Maire lui-même lors de la présentation de ses vœux il y a deux mois.

En réalité, ce projet d'agence ne mérite pas les trompettes de la renommée ! Un flûtiau aurait suffi.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que la situation du logement se dégrade à Paris mois après mois. Nous atteindrons dans quelques semaines les 120.000 demandeurs de logement : un record jamais atteint !

Les mesures annoncées dans votre programme de mandature, dont la création de cette agence, apparaissent très insuffisantes en période de crise. Conçu pour une période de croissance, votre programme est totalement obsolète pour faire face à la crise. C'est à une révision générale de votre politique du logement que nous vous renvoyons.

Ensuite parce que vous ne semblez pas vraiment croire vous-mêmes à cette mesure et à la création de cette agence. Il ne s'agit d'ailleurs en aucun cas d'une originalité parisienne. 43 agences fonctionnent déjà en France, avec plus ou moins de succès, et une "Agence 75" a été installée en 1996. Le Département de Paris avait d'ailleurs confié à cette structure la gestion de l'eau dans l'habitat diffus.

Vous êtes si peu confiants dans les résultats que vous présentez ce dispositif comme une expérimentation, avec un objectif extrêmement modeste de 100 logements par an sur la mandature.

Très franchement, vous manquez vraiment d'ambition au regard de la situation du logement que j'ai décrite tout à l'heure et qui d'ailleurs, malheureusement, ne va cesser de se dégrader durant l'année 2009.

Enfin, parce que ce projet joue petit bras et manque de précisions.

D'abord, sur le public visé : absence de familles monoparentales, notamment un adulte et un enfant, alors que, quotidiennement, nous accueillons dans nos permanences des femmes seules avec un ou deux enfants, avec de faibles revenus, confinées dans des chambres d'hôtel sordides ou logées à titre temporaire dans des chambres C.H.R.S. de 10 à 15 mètres carrés, dont ce n'est d'ailleurs absolument pas la vocation.

Au lendemain de la Journée mondiale des Droits de la Femme, le symbole est cruel et la faute impardonnable !

Deuxième question : sur les loyers envisagés. Votre proposition manque de précisions. On évoque un montant inférieur au loyer du parc privé. L'amplitude varierait donc de 3 à 20 euros. Nous demandons un certain nombre de précisions sur ce sujet et la manière dont seront fixés les loyers de ces logements concernés.

Troisième imprécision : sur les travaux d'embellissement des logements concernés. Le montant de l'aide départementale prévue, 2.000 euros, nous paraît franchement ridicule. Je rappelle que les travaux d'embellissement peuvent être aujourd'hui estimés à 1.000 euros par mètre carré. Avec 2.000 euros, vous allez embellir 2 mètres carrés. Quel avantage pour le propriétaire !

Quatrième imprécision : sur le choix de l'association qui a été retenue, "Solidarité Habitat Ile-de-France", à laquelle sera confiée une première tranche de 250 logements. D'autres associations auraient pu concourir. Je pense notamment à l'association "Solidarités Nouvelles pour le Logement" qui effectue un travail remarquable en faveur de l'accès au logement des plus défavorisés.

Enfin, pour fonctionner, ce dispositif doit inspirer confiance aux propriétaires. Ne bénéficiant pas de l'intégralité des prestations sécurisées et fiscales du processus "louez solidaire", vous devrez faire œuvre d'une grande pédagogie pour convaincre les propriétaires de confier leurs biens en gestion à cette agence.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler les résultats bien médiocres de l'opération "louez gagnant" menée par la S.I.E.M.P. de 2001 à 2008, au regard des objectifs que vous lui aviez fixés. Cela a d'ailleurs mis un terme aux déclarations fracassantes, que nous avons pu entendre les années précédentes sur ces bancs, sur le scandale de la spéculation des logements vacants !

Pour cette agence, nous avons déposé un amendement qui conditionnera évidemment notre vote.

Nous souhaitons que ce projet de délibération soit complété sur deux points.

Le premier point concerne le public concerné et nous souhaitons que ce dispositif soit étendu aux familles monoparentales avec un enfant, ayant des revenus modestes.

Le deuxième point que nous souhaitons amender concerne les travaux d'embellissement. Nous souhaitons que pour ces travaux d'embellissement... le montant de la prime du Département soit passé de 2.000 à 4.000 euros et qu'en cas de travaux d'économie d'énergie, la prime soit passée de 2.000 à 6.000 euros.

Si cet amendement est accepté, nous voterons pour ce dispositif bien évidemment.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne maintenant la parole à Mme la Présidente BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Président, outre l'emploi, la priorité numéro un de notre collectivité correspond au souci numéro un de nombreux Parisiens, se loger correctement dans notre ville. Le Maire de Paris l'a clairement manifesté en en faisant le thème de sa première communication prioritaire de cette mandature. Vous le savez, les élus de mon groupe y ont été particulièrement sensibles.

Malgré les développements sous l'égide de notre collectivité du logement social, je rappelle les 36.000 logements financés depuis 2001, ce dernier ne peut répondre à l'ensemble de la demande des Parisiens. C'est pourquoi notre collectivité a déjà mis en place le dispositif "Louer solidaire et sans risque" qui permet de sécuriser les propriétaires qui souhaitent mettre leur logement sur le marché, mais qui hésiteraient à le faire sans la garantie qu'offre ce dispositif. Le public ainsi visé était des familles avec enfants.

La création de l'Agence immobilière à vocation sociale permettrait de s'adresser aux personnes isolées et aux couples sans enfant. L'A.I.V.S prendrait donc la gestion de petits logements du secteur privé, logements composés d'une ou deux pièces. Les propriétaires, en contrepartie des avantages octroyés financiers, mais aussi techniques, et surtout de garantie de paiement, s'engageraient à pratiquer des prix inférieurs à ceux du marché. La désignation des locataires de ces petits logements qui pourraient se voir attribuer l'allocation "Paris logement" se fera en collaboration avec le Département de Paris et l'Agence.

Ces dispositions sont tout à fait dans la volonté de la collectivité parisienne de renforcer le volant de logement social offert aux Parisiens dans leur diversité.

Je voudrais terminer en saluant l'humour dont a fait preuve tout à l'heure M. GOUJON en vantant la politique de l'Etat en matière de logement social, mais surtout rappeler que sur ce sujet, comme sur d'autres, il continue son désengagement financier de la construction sociale et que pendant qu'il ponctionne les fonds d'épargne de plus de 10 milliards d'euros, pendant qu'il baisse le budget de logements de l'Etat de plus de 7 % - je rappelle que cela représente tout de même 560 millions d'euros pour le logement et la politique de notre ville - pendant que ce Gouvernement baisse les plafonds pour l'accès au logement social, c'est-à-dire qu'il en exclut une partie des classes moyennes qui prennent déjà de plein fouet la baisse du pouvoir d'achat, notre Département met tranquillement en œuvre les axes de solidarité efficace qu'elle avait annoncés et je m'en félicite.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT pour cinq minutes maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, "Louez solidaire et sans risque" choisi par la précédente équipe municipale début 2008 pour la mise en place d'un dispositif d'un genre nouveau, afin de capter des logements du parc privé pour les relouer à un loyer moins important, ce slogan en disait long sur ce que nous proposons aux propriétaires.

Nous proposons alors à des bailleurs privés de parfaire l'insertion sociale de familles titulaires d'un emploi et vivant en hôtel meublé avec force de garantie, dont la libération en termes du bail.

L'aide sociale à l'enfance, au lieu d'être mobilisée pour payer les chambres d'hôtel allait donc être mise à profit d'une location d'un genre nouveau à loyers modérés d'un appartement familial traditionnel, premier pas de ces familles vers l'autonomie sociale.

Ce sont aujourd'hui 250 appartements environ qui sont ainsi rentrés dans ce dispositif, et déjà beaucoup plus de familles qui en bénéficient car les premiers relogements dans le parc social commencent à avoir lieu, laissant la place à de nouveaux usagers.

Le dispositif que nous nous apprêtons à mettre en place, l'Agence immobilière à vocation sociale, vient élargir le champ d'application de notre volonté en matière de mobilisation du parc privé dans un objectif social. En effet, si les bénéficiaires uniques de "Louer solidaire et sans risque" que sont les familles en voie d'insertion sociale, prises en charge par l'aide sociale à l'enfance, ces oubliés sont donc les foyers sans enfant, couples ou célibataires.

Là, je m'adresse particulièrement à M. DUBUS car je crois important de souligner que ces populations généralement sont oubliées des dispositifs institutionnels existants. Quand ils sont précaires ou isolés, ces foyers sans enfant, même travailleurs pauvres, très souvent dans le secteur du service à la personne, ne sont pas pris en charge par l'A.S.E. en cas de rupture locative, ne trouvant de recours qu'auprès de proches ou de centres d'hébergement.

Par ailleurs, ces foyers sans enfants ne sont pas bénéficiaires d'allocations familiales, pourtant facteur important de solvabilisation pour les propriétaires. L'accès donc au marché privé locatif est très difficile pour ces personnes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si un demandeur de logement sur trois est un foyer composé d'une ou deux personnes ayant des ressources n'excédant pas le plafond PLUS.

En période de crise économique, dont les effets sont pour l'instant inconnus mais les victimes pressenties, cette création d'une Agence immobilière à vocation sociale tombe à point nommé. Pour un coût total de 2,3 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité logement, nous pouvons attendre que ce projet de délibération apporte une réponse à ces situations en captant 500 logements d'ici la fin de la mandature, dont la moitié d'ici fin 2010.

Les logements qui seront l'objet des prospections de l'association "Solidarité habitat Ile-de-France" missionnée pour cette opération, seront de petite taille, moins de 30 mètres carrés et accueilleront en priorité - je dis bien en priorité - des foyers sans enfant aux ressources modestes, moins de 1.500 euros pour un célibataire et moins de 2.250 euros pour un couple, et donc de fait bénéficiaires de la nouvelle allocation logement que le Département de Paris a récemment mise en place.

Cette Agence immobilière à vocation sociale, qui mettra en lien le bailleur et le locataire sans passer par un quelconque intermédiaire, incitera à cette forme de solidarité locative en facilitant la vie des propriétaires. En effet, le coût de sa mise en place ne correspond pas qu'au paiement des loyers et qu'au frais de fonctionnement de la structure associative. Les primes d'assurance de type garantie du risque locatif seront également assumées, ainsi que les diagnostics techniques obligatoires à l'entrée dans les lieux lors d'une nouvelle location.

Une partie des frais de gestion affairant à tout bail sera également prise en charge. De même, les travaux traditionnels de remise en état lors de toute nouvelle entrée pourront être financés par le dispositif sans pour autant dépasser 2.000 euros, et j'y tiens, afin de ne pas se substituer au dispositif traditionnel de réhabilitation des logements du type A.N.A.H. ou O.P.A.H. L'offre de ces avantages garantira en échange au futur locataire un loyer de 10 à 20 % en dessous du marché sur une période minimale de six ans.

S'il faut souligner ici l'ingéniosité de ce système qui réunit des dispositifs existants de type C.A.F., aide à la médiation locative ou allocation logement du Département de Paris et qui les met à disposition des locataires précarisés et des propriétaires de plus en plus à la recherche de garanties locatives, il faut aussi souligner l'avant-garde de sa motivation.

En effet, en période de crise, alors même que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, et malgré nos efforts incessants pour financer toujours plus de logements sociaux, cette intermédiation à destination des publics les plus défavorisés va être de plus en plus nécessaire, voire recherchée si on souhaite que le marché locatif privé n'exclut pas définitivement toute une frange de la population, qui contribue par leur caractéristique à la mixité parisienne et par leur type de profession exercée à la cohésion de notre Capitale.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT, d'avoir respecté de justesse votre temps de parole.

Je donne maintenant la parole à Mme Catherine BRUNO qui va présenter les propositions de vœux n^{os} 10 G et 11 G.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, comme vous nous l'aviez annoncé lors de vos vœux, la création d'une Agence immobilière à vocation sociale parisienne vient à point nommé. C'est une proposition que l'U.D.F., dont nous sommes issus, défendait depuis plusieurs années pour aider les ménages à revenus modestes.

Paris connaît, en effet, nous le savons tous, une crise du logement considérable. Les Parisiens les plus modestes ont toujours davantage de difficultés à se loger et la pénurie de logements est devenue une des principales causes de l'insécurité sociale.

La création d'une Agence immobilière à vocation sociale parisienne s'inscrit dans le cadre d'une démarche proactive, adaptée à la fois à la crise du logement et à la crise économique. Car avec un parc insuffisant, l'impossible accès au logement pour les publics en situation difficile ou au mieux une très longue liste d'attente, Paris en avait cruellement besoin. Surtout lorsque l'on sait que les agences immobilières à vocation sociale qui existent déjà en France ont permis de remettre sur le marché quelques 3.400 logements vacants.

Nous saluons cette initiative et nous espérons qu'elle sera annonciatrice de bien d'autres. Néanmoins, à la lecture de votre projet de délibération, quelques questions demeurent. Par exemple, comment seront impliqués les arrondissements alors que le problème du logement, notamment pour les plus défavorisés est avant tout un problème local ?

Ce dispositif devant prioritairement bénéficier à une catégorie ciblée de Parisiennes et de Parisiens, notamment les salariés, seuls ou vivant en couple sans enfant, disposant de revenus modestes, et de par le caractère particulièrement local de ce dispositif, il est important que le Département de Paris et la future A.I.V.S soit en relation régulièrement avec les mairies d'arrondissement, afin de faire le point sur les besoins concrets dans chacun de nos arrondissements.

C'est une manière intelligente et efficace de répondre au mieux aux attentes de ceux qui en ont le plus besoin dans chacun des arrondissements de la Capitale.

Cela s'intégrera en outre parfaitement dans votre volonté de proximité et de décentralisation avec les arrondissements comme vous l'avez souligné lors du précédent Conseil. Si ces mesures sont évidemment les bienvenues dans le contexte économique morose que nous connaissons, seront-elles réellement suffisantes ?

Cette agence immobilière à vocation sociale ne sera qu'une goutte d'eau face à l'ampleur des difficultés de logement que connaît l'ensemble des Parisiens : les appartements qui, à peine mis sur le marché, sont déjà loués, les longues files d'attente pour visiter un logement, l'impossibilité pour ceux n'ayant pas de C.D.I. de voir leur dossier de candidature retenu ou encore les appartements à la limite de l'insalubrité qui sont proposés à des prix exorbitants.

Certes, la crise du logement n'est pas née avec vous, Monsieur le Président, mais depuis 2001, la situation ne s'est pas améliorée. Les files d'attente pour visiter un logement sont-elles moins longues ? Ceux qui n'ont ni C.D.I. ni gros salaire trouvent-ils aujourd'hui à se loger ? Les appartements quasi insalubres ont-ils disparus des petites annonces ? La réponse est malheureusement non. La situation s'est même nettement aggravée.

La création d'une agence immobilière à vocation sociale ne résoudra pas non plus le problème de logement des foyers monoparentaux avec un enfant, non concernés ou si peu par votre projet de délibération.

Pourtant, eux aussi peinent à se loger. Un appartement de 30 mètres carrés leur conviendrait sûrement mieux qu'une chambre d'hôtel. Elle ne résoudra pas non plus le problème de l'accès au logement des jeunes. Or, comment envisager une insertion professionnelle sans avoir un toit ?

Je vous remercie donc de poursuivre votre réflexion sur la question du logement social et de le faire en relation avec les mairies d'arrondissement, ainsi que je le demande dans mon vœu n° 10 G et que soit transmis trois fois par an un bilan d'étape aux 6e et 8e Commissions ainsi qu'un bilan annuel du dispositif comme demandé dans le vœu n° 11 G.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous remercie.

Le dernier orateur inscrit est M. Ian BROSSAT. Monsieur le Président, c'est à vous. Vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Le groupe communiste et des élus du parti de gauche est favorable à ce projet de délibération qui permettra la création d'une agence immobilière à vocation sociale parisienne destinée à favoriser l'accès à un logement privé pour les ménages aux revenus modestes.

La mise en place de cette agence constitue une nouvelle action de notre majorité au service des Parisiens qui, on le sait et cela a été dit par les orateurs précédents, sont confrontés aux effets d'une crise du logement sans précédent dans notre pays.

Face à cette crise, nous estimons qu'un gel des loyers s'impose, je veux le dire par cette occasion, ce gel des loyers devrait d'ailleurs être décidé d'urgence par une loi, mais le Gouvernement persiste dans un immobilisme coupable sur cette question, il a même trouvé le moyen de réduire le budget 2009 pour le logement de 800 millions d'euros comme l'a dénoncé tout récemment la "Fondation Abbé Pierre".

Aussi notre majorité doit-elle faire preuve d'un volontarisme redoublé pour palier ce désengagement de l'Etat et vous savez que notre groupe est mobilisé pour dire à quel point nous avons besoin d'accélérer la construction de logements sociaux à Paris.

A travers ce projet de délibération, il s'agit de mobiliser le parc privé par le biais de cette agence. C'est selon nous une bonne initiative. L'objectif de 500 logements supplémentaires, fixé par le dispositif à la fin de la mandature, constitue une base encourageante qui pourrait être réévaluée à la hausse lors du bilan intermédiaire prévu en 2010.

Monsieur le Président, chers collègues, je conclurai sur la nécessité exprimée également par les acteurs associatifs de demander à M. le Préfet de Paris de prendre les mesures qui s'imposent en faveur du logement, mesures à la hauteur de la crise qui sévit actuellement et qui touche Paris depuis de trop longues années.

Il nous semble en particulier urgent que le droit opposable au logement soit enfin un droit effectif. La Commission de médiation D.A.L.O. de Paris fait partie de celles pour lesquelles la part de ménages reconnue prioritaire sur l'ensemble des dossiers examinés est la plus forte avec 60 % de dossiers qui relèvent de cette catégorie.

Nous réaffirmons également la nécessité d'appliquer les lois de réquisition de logements à Paris. Cela a été le cas à Saint-Denis, je voudrais saluer cette initiative.

La création de l'agence immobilière à vocation sociale parisienne constitue à nos yeux en tout état de cause une avancée positive pour les Parisiennes et les Parisiens.

Nous le voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Mme Olga TROSTIANSKY va répondre aux cinq orateurs.

Vous donnerez l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 9 G, les vœux n° 10 G et n° 11 G et présenterez le vœu n° 11 G bis. Vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Je suis très heureuse de proposer aujourd'hui au vote de notre Assemblée ce projet de délibération.

En effet, l'accès au logement des personnes percevant des ressources modestes est une des priorités fortes de notre mandature.

Dans un contexte de crise que nous connaissons et à la veille de la reprise des expulsions qui ne considèrent pas les situations dramatiques de nos concitoyens, nous nous attachons à mettre en place des dispositifs couvrant les besoins des plus défavorisés.

Le Département n'a pas dans ses prérogatives la possibilité de bloquer l'évolution des loyers ni de geler des expulsions. La création d'une agence immobilière à vocation sociale marque donc notre volonté d'agir pour garantir à chacun le droit à vivre dignement dans son logement.

Complémentaire à "louer solidaire", l'agence immobilière à vocation sociale s'adresse prioritairement à un public salarié, disposant de bas revenus, notamment hébergé en C.H.R.S. ou en résidence sociale et rencontrant des difficultés à accéder à un logement.

La solvabilité des locataires sera assurée par la nouvelle allocation "Paris Logement". Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Madame Marinette BACHE, je rejoins votre analyse à propos de la pertinence de ce projet qui mobilise les dispositifs du Département pour apporter une réponse structurelle au mal logement.

Dans ce contexte politique national, la collectivité parisienne assume fièrement son engagement pour la lutte contre les exclusions.

Monsieur BROSSAT, l'objectif à ce jour est fixé à 500 logements captés d'ici la fin de la mandature, avec un bilan intermédiaire réalisé fin 2010. Compte tenu des premiers résultats, nous pourrions envisager de revoir cet objectif à la hausse.

Monsieur le Président, la création d'une agence immobilière à vocation sociale vise donc la mobilisation du parc privé, invitant ainsi les propriétaires à participer à notre effort de solidarité.

Les garanties apportées aux bailleurs sont complètes et attractives sur le plan financier. Je rappelle que la collectivité parisienne subventionne notamment 60 % des honoraires de mandats de gestion, les primes d'assurances et de garantie des risques locatifs, protégeant le paiement régulier des loyers et les diagnostics techniques obligatoires sous la forme d'un forfait.

Monsieur DUBUS, vous souhaiteriez que nous augmentions la prime de travaux. Je vous rappelle que le dispositif vise des petits logements inférieurs à 30 mètres carrés dans un état globalement satisfaisant déjà sur le marché locatif.

Les logements concernés par cette prime de travaux ne nécessiteront qu'un rafraîchissement. Néanmoins, pour les logements où des travaux plus conséquents seraient à envisager, les propriétaires ont également la possibilité de constituer avec le soutien de l'agence un dossier de subvention auprès de l'A.N.A.H.

Monsieur DUBUS, nous sommes sensibles à votre suggestion concernant les économies d'énergie mais nous vous rappelons que d'autres dispositifs sont mobilisables et en particulier l'écopprime de l'A.N.A.H. accordée aux propriétaires en contrepartie de travaux visant la performance énergétique.

Par ailleurs, si ce projet s'adresse prioritairement aux personnes isolées ou aux couples, salariés aux bas revenus, il n'exclut pas les familles monoparentales.

Je vous rappelle néanmoins qu'elles sont éligibles à l'accord collectif départemental, que 40 % d'entre elles vivent dans un logement social et qu'elles bénéficient de l'allocation "Paris Logement Familles Monoparentales".

Ainsi et pour toutes ces raisons, je propose au nom de l'Exécutif un avis défavorable à l'amendement de M. DUBUS.

Madame BRUNO, je voulais vous remercier de votre soutien pour ce dispositif. Vous avez émis le vœu que les mairies d'arrondissement soient en relation régulière avec le dispositif A.I.V.S., qu'un bilan annuel et que des bilans d'étape soient transmis trimestriellement en 6e et 8e Commissions.

Je vous rappelle que je rencontre régulièrement les maires d'arrondissement et leurs adjoints sociaux. Dans ce cadre, les questions relatives à l'A.I.V.S. seront abordées.

Soucieuse de communiquer en toute transparence sur notre politique de logement, je vous propose de retirer vos vœux et de voter celui de l'Exécutif s'attachant à la présentation une fois par an d'un bilan complet du dispositif de l'agence immobilière à vocation sociale devant la 6e Commission.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 G est rejetée.

Nous arrivons au vœu n° 10 G. J'interroge Mme BRUNO. Souhaitez-vous retirer les vœux n° 10 G et n° 11 G au profit du n° 11 bis ou les maintenez-vous ? Auquel cas, je pense, que l'avis de l'Exécutif serait défavorable, ce qui serait tout à fait regrettable.

Mme Catherine BRUNO. - Je trouve que le vœu n° 11 G bis est beaucoup moins complet que les deux vœux que j'ai déposés.

Donc, je maintiens mes vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est votre droit le plus strict.

Sur le vœu n° 10 G, vous confirmez l'avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 10 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 11 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 13 G).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 182 G - DLH 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 182 G - DLH 3 G).

2009, DASCO 1 G - Partition de l'ensemble immobilier formé du lycée et du collège Georges Brassens (19e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons presque au terme de ce Conseil général avec le projet de délibération DASCO 1 G, sur lequel un amendement n° 12 G a été déposé par l'Exécutif.

Il s'agit de la partition de l'ensemble immobilier formé du lycée et du collège Georges Brassens.

Mme Colombe BROSSEL, dont je salue les nouvelles fonctions, peut-elle nous dire si cet amendement est technique ?

Mme Colombe BROSSEL. - Apparemment technique.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 12 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 12 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 1 G).

2009, DPA 22 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'extension et de restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot, 145 boulevard Malesherbes (17e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DPA 22 G. Il s'agit du principe de réalisation des travaux d'extension et de restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot situé 145, boulevard Malesherbes, dans le 17e arrondissement.

Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIANO. - Depuis plusieurs semaines, la section locale d'architecture du 17e n'arrive plus à passer normalement ses bons de commande pour les travaux à venir suite à un dysfonctionnement du nouveau logiciel GO, mis en place récemment.

Connaissant la qualité des fonctionnaires de ce service et leur sens de l'organisation, les élus du 17e sont particulièrement inquiets. Il semblerait que le phénomène soit d'ailleurs identique dans d'autres arrondissements d'après les renseignements que j'ai pu obtenir ces derniers jours.

Ceci est particulièrement préoccupant car l'absence des engagements ne permettra pas à la S.L.A. de remplir ses engagements de travaux lors des prochaines vacances de Pâques et, plus grave, pendant les vacances d'été.

Quelles mesures urgentes, Monsieur le Président, envisagez-vous de prendre pour remédier rapidement à cette situation ? Dans quels délais pouvez-vous vous engager à rétablir un service normal ?

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Tout à fait, et sur une interpellation qui a finalement peu de rapports directs avec le projet de délibération à l'ordre du jour.

L'application GO (gestion des opérations), vous le disiez, vient d'être mise en œuvre, ce qui a permis de gérer tous les travaux de notre collectivité depuis début février. Comme toutes les nouvelles applications informatiques - pardon pour les informaticiens présents dans la salle - il y a eu inévitablement un certain nombre de dysfonctionnements techniques et informatiques sur lesquels il a fallu avancer.

Il a fallu évidemment former l'ensemble des utilisateurs, donc à l'évidence, d'après les informations que j'ai pu avoir aujourd'hui sur la question que vous soulevez, il y a eu une période de dysfonctionnement et a priori, l'ensemble des difficultés techniques a été identifié et est en cours de traitement.

La question que vous posez sur la programmation 2009, et notamment sur les opérations qui vont se dérouler soit pendant les vacances de printemps, soit pendant les vacances d'été, a été évidemment envisagée par la D.P.A. et la DASCO. Tout sera mis normalement en œuvre pour que le nouveau logiciel GO n'ait pas de conséquences sur le calendrier de réalisation des travaux.

Cela dit, je peux vous proposer d'avoir un échange d'ici environ un mois sur les questions qui sont posées dans le 17e arrondissement puisque manifestement elles existent, afin de vérifier que l'ensemble des garanties qui normalement doivent être apportées auront pu être mises en œuvre dans le 17e.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci de cette réponse constructive.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 22 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 22 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 11 G - Signature d'une convention avec la Société "ICF La Sablière SA HLM" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de "l'Association Passerelles 17" (17e). - Montant : 23.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 4 G Subvention à l'"Association de Prévention du Site de la Villette" (APSV) pour la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19e arrondissement. - Montant : 15.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, Mme Roxane DECORTE, MM. Alain DESTREM et Pierre MANSAT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SG 1 G Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2009. - Montant : 10.739 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DASES 10 G Subvention à l'Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités (A.D.I.P.R.) (12e) pour permettre la pérennisation des actions destinées aux personnes âgées. - Montant : 4.500 euros.

2009, DASES 106 G Subvention à l'association "Cercle du 3e âge Saint-Paul Saint Gervais" (4e) pour son activité auprès des personnes âgées. - Montant : 1.000 euros.

2009, DASES 107 G Subvention à l'association "Le Club CANAREP" (16e) pour son activité auprès des aînés parisiens. Montant : 450 euros.

2009, DASES 108 G Subvention à l'association "Le Club Saint Denys au Marais" (3e) pour son activité auprès des personnes âgées. - Montant : 1.000 euros.

2009, DASES 109 G Subvention à l'association "Le Foyer Saint-Laurent" (10e) pour son activité auprès des personnes âgées. - Montant : 2.300 euros.

2009, DASES 110 G Subvention à l'association "Solidarités 19" (19e) pour son activité au service des personnes âgées. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 111 G Subvention à l'Association des Veuves et des Veufs de Paris (9e) pour son soutien aux personnes touchées par le veuvage. - Montant : 1.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, DDEE 10 G Attribution d'une participation à l'Association PLIE PARIS 18 -19 (19e), visant une aide financière pour le financement d'un poste d'assistant Clause sociale. - Montant : 17.000 euros.

2009, DDEE 15 G Signature avec l'association "Emmaüs Défi" et la Ville de Paris d'une convention tripartite de partenariat.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DASES 72 G Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon" pour son Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés "SAMSAH 75 de la Croix Saint Simon" (20e.)

2009, DASES 94 G Subvention à l'association "Pôle Régional d'Appui aux Coordinations sur le Travail, le Handicap et l'Insertion Socioprofessionnelle" (12e) pour la réalisation d'une étude relative à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés parisiens. - Montant : 50.000 euros.

2009, DASES 117 G Dotation récompensant les lauréats du "Trophée de la Ville de Paris changeons de regard sur le handicap" pour l'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DASES 73 G Signature d'un avenant n° 1 passée avec l'association "Belle Ville" (19e) pour l'attribution d'une subvention destinée à la remise en état des locaux de son centre social situé 17 rue Jules Romains et 26 rue Rébeval (19e). - Montant : 54.000 euros.

2009, DPA 6 G Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement et la rénovation partielle du réseau de distribution d'eau potable du Centre Educatif et de Formation Professionnelle 78450 Villepreux.

2009, DPA 33 G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des 8 centres thermiques de l'Internat scolaire éducatif "Domaine des Trois Châteaux", route de Chaumontel à Coye-la-Forêt (60580).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DRH 2 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de défendre dans l'instance engagée par Mme Corinne BERNARD.

2009, DRH 3 G Proposition du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes. - Majoration du montant des allocations attribuées aux orphelins d'agents du Département de Paris décédés du fait du service.

2009, DSTI 34 G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département et le Centre d'Action Sociale (CAS-VP) préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marché(s) ou accords-cadres concernant l'informatisation de la gestion des primes.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DASCO 6 G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens - Montant total : 33.340 euros.

2009, DASCO 8 G Dotation pour travaux d'entretien au lycée-collège Jacques Decour (9e) - Montant : 11.600 euros.

2009, DASCO 10 G Subvention au collège public parisien Condorcet (8e) - Montant : 11.001 euros.

2009, DASCO 12 G Subventions aux collèges (1ère tranche d'équipement) - Montant total : 839.700 euros.

2009, DASCO 20 G Subvention au lycée-collège public parisien J. Decour (9e) - Montant : 32.046 euros.

2009, DPA 28 G Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration des salles de sciences du collège Jules Romains, 6 rue Cler (7e) et des modalités de passation du marché de travaux.

L'Adjoint chargé des Affaires scolaires, rapporteur.

2009, DPA 34 G Approbation du principe de réalisation de travaux de restructuration des salles de sciences A6, A7, A8 et de collection au collège George Sand (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

L'Adjoint chargé des Affaires scolaires, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DASES 62 G Signature d'une convention avec l'association "SAFE" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour son programme de prévention et réduction des conduites à risques sur le territoire parisien. - Montant : 133.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, SG 1 G Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2009. - Montant : 10.739 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, DASCO 33 G Signature d'une convention avec la Fondation "Voir et Entendre" pour l'attribution d'une subvention relative à l'équipement de nouvelles plates-formes technologiques à l'Institut de la Vision - Montant : 3.000.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DAJ 5 G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 et 24 février 2009.

2009, DPA 2 G Signature d'un avenant n° 1 au marché de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et locaux relevant du budget départemental, substituant à la société FLS SN la société ERI.

2009, DPA 30 G Principe, modalités de passation et signature de MAC pour la réalisation de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2009, DPA 31 G Principe, modalités de passation et signature de MAC pour la réalisation de travaux de fourniture et pose, travaux d'entretien de stores et volets roulants dans les locaux et équipements publics relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2009, DPA 35 G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour une consultation collective d'achat de fioul et signature des marchés de fournitures de fioul correspondants.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DDEE 4 G Subvention à l'"Association de Prévention du Site de la Villette" (APSV) pour la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19e arrondissement. - Montant : 15.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DASES 203 G Signature d'un avenant n° 1 prolongeant de 3 mois la durée du marché passé avec l'association "Aurore" (15e) pour l'exploitation d'un service de restauration sociale d'insertion situé 8 rue Santeuil (5e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DJS 1 G Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Créteil (Val de Marne). - Montant : 527.405 euros.

2009, DJS 2 G Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division-Leclerc, Bobigny (Seine Saint-Denis). - Montant : 750.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Yamina BENGUIGUI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mmes Seybah DAGOMA, Virginie DASPET, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, M. Mao PENINO, Melle Géraldine POIRALT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Pascale BOISTARD, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Michel CHARZAT, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Thierry COUDERT, Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, MM. Bernard DEBRÉ, Alain DESTREM, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, Rémi FÉRAUD, Mme Mireille FLAM, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, MM. Claude GOASGUEN, Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, Anne LE STRAT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Jean-Yves MANO, Etienne MERCIER, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, Frédérique PIGEON, Firmine RICHARD, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Richard STEIN, Mme Anne TACHENE, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

QE 2009-1026 G - Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le manque de moyens en personnel du Point-Paris-Emeraude-Clic (8e).

Libellé de la question :

"Structure de proximité pour les seniors et les professionnels du secteur gérontologique, le P.P.E. 8e est particulièrement apprécié par les habitants de l'arrondissement, compte tenu du service qu'il rend aux nombreuses personnes âgées de l'arrondissement.

Reste que le P.P.E. 8e souffre d'un déficit de moyens en personnel, il est le plus défavorisé de Paris dans ce domaine. Les deux professionnels actuellement en poste ne suffisent pas à assurer le fonctionnement du centre dont la mission primordiale est l'accueil, les visites à domicile et la mise en place d'une interface entre les seniors et les professionnels médicaux sociaux. Toutes ces missions sont une priorité pour le Département de Paris.

Les auteurs de la question demandent à M. le Président du Conseil général la création d'un poste de secrétaire pour répondre et orienter les demandeurs. Cette demande répond à une organisation fonctionnelle et à un impératif d'égalité de tous les Parisiens, car le P.P.E. du 8e est le seul centre de toute la Capitale à fonctionner actuellement sans secrétariat."

Réponse (Mme Liliane CAPELLE) :

"Les moyens en personnel du PPE/CLIC du 8e arrondissement doivent être appréciés au regard de la situation globale de cet arrondissement dans le domaine des personnes âgées. A ce jour vivent dans le 8e, 8.076 personnes âgées de plus de 60 ans. Il s'agit de la population âgée la plus faible servie par les 15 Points Paris Emeraude/CLIC de la Capitale, qui est très hétérogène dans ce domaine. En effet, le nombre de Parisiens de 60 ans et plus varie dans une proportion de 1 à 10 selon les secteurs des PPE (8.076 dans le 8e contre 87.330 dans le 15e-16e).

Pour ce qui concerne le 8e, les chiffres démontrent également qu'il s'agit de l'arrondissement où la diminution du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a été la plus importante entre 1999 et 2005, puisque cette population a baissé de 11.5 % pendant cette période, pour une diminution moyenne de 4 % sur l'ensemble de la Capitale (source INSEE).

L'analyse de la situation actuelle en personnels montre aussi que le PPE/CLIC 8e est le mieux doté en terme de ratio équivalent temps plein/population âgée, puisqu'il bénéficie de 1,8 ETP, soit 1 agent pour 4.498 personnes âgées, alors que le PPE/CLIC 15e-16e, qui est le moins bien doté en personnel et qui dessert en outre un territoire beaucoup plus vaste, dispose d'1 agent pour 16.363 personnes âgées.

Le principal problème en personnel du PPE 8e tient actuellement à l'instabilité de l'équipe, puisque six nouveaux professionnels se sont succédés depuis 2006, les deux derniers arrivés prenant leur poste au premier semestre 2009. Ces changements, même si la continuité du service a été assurée, ne facilitent pas la coordination gérontologique et la dynamique partenariale pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées du 8e arrondissement. Au regard de l'activité du PPE/CLIC 8e, c'est donc la stabilisation des professionnels qui est l'objectif prioritaire.

Plus globalement, dans tous les PPE/CLIC, avant toute dotation supplémentaire de moyens financiers ou humains, il conviendra de mener à bien une réflexion de fond sur l'efficacité globale du dispositif PPE/CLIC et la pertinence de sa territorialisation."

QE 2009-1027 G - Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le règlement des taxes de balayage par les établissements publics locaux d'enseignement.

Libellé de la question :

"Les auteurs de la question s'étonnent que les établissements publics locaux d'enseignement, propriétés de la Ville de Paris, comme c'est le cas du lycée Chaptal (8e), soient amenés à régler sur les fonds dont ils ont la gestion, le montant de la taxe de balayage réclamée par la Ville de Paris.

Or, conformément aux dispositions des articles 1528, 1609 bis, 1609 nonies D du Code général des impôts et 317 de l'annexe II du Code général des impôts, cette taxe est un impôt que peuvent établir les communes, les redevables étant les propriétaires des immeubles riverains des voies publiques.

Or, s'agissant du lycée Chaptal, propriété du Département de Paris, c'est donc la collectivité parisienne qui devrait assumer les droits et les obligations du propriétaire (articles L. 213.4 et L. 214.6 du Code de l'éducation), les E.P.L.E. n'étant que des occupants sans droit ni titre.

Ce faisant, il apparaît que le lycée Chaptal n'est pas redevable de la taxe d'habitation et, à ce titre, c'est le Département de Paris qui doit prendre en charge cette dépense.

Les auteurs de la question demandent à M. le Président du Conseil général de Paris pour quelle raison il n'a pas pris en compte cette obligation, étant le seul comptable assignataire pouvant prendre en charge une telle dépense."

Réponse (M. Bernard GAUDILLÈRE) :

"Les auteurs de la présente question écrite s'étonnent que le lycée Chaptal, occupant sans droit ni titre, ait à régler, sur les fonds dont il a la gestion, la taxe de balayage, imposition locale due par les propriétaires des immeubles riverains des voies publiques. Ils demandent au Président du Conseil général de Paris pourquoi il n'a pas pris en charge cette imposition.

L'article 1528 du Code général des impôts prévoit effectivement que la taxe de balayage établie par les communes est due par les propriétaires des immeubles bordant les voies publiques. Toutefois, bien avant la décentralisation de 1986, alors que les collèges et lycées étaient des établissements publics de l'Etat, le principe du paiement de ladite taxe sur le budget propre des établissements avait été instauré. Il n'a pas été remis en cause lors de l'entrée en vigueur des lois de décentralisation de 1986.

Cette pratique tient compte du régime financier des EPLE (article L. 421-11 du code de l'éducation) conçu de sorte que la collectivité de rattachement n'ait pas à financer directement les dépenses de fonctionnement dont elle a légalement la charge mais attribue à l'établissement les dotations financières qui correspondent à ces obligations.

Conformément à ce principe, le Département de Paris prend bien en compte l'existence de cette taxe dans ses décisions d'attribution de dotation. La Chambre régionale des comptes, qui examine régulièrement les budgets et la comptabilité des collèges et lycées parisiens, n'a d'ailleurs jamais fait de remarque quant au paiement de la taxe de balayage sur le budget des EPLE.

Le dispositif actuel n'a donc pas vocation à être revu et les EPLE doivent bien acquitter la taxe de balayage sur leur budget propre. Si une révision du dispositif intervenait, la révision à la baisse des dotations aux établissements assurerait la neutralité financière de l'opération."

Sommaire

Ouverture de la séance.	38	2009, DASCO 1 G - Partition de l'ensemble immobilier formé du lycée et du collège Georges Brassens (19e). ...	54
Adoption de comptes rendus.	38	2009, DPA 22 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'extension et de restructuration partielle de l'ensemble immobilier Carnot, 145 boulevard Malesherbes (17e).	54
2009, DF 3 G - Exonération de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires. <u>Vœu</u> déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.	38	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	55
2009, DDEE 11 G - Signature d'une convention avec la Société "ICF La Sablière SA HLM" pour l'attribution d'une subvention en vue de l'aménagement des locaux de "l'Association Passerelles 17" (17e). - Montant : 23.000 euros.	38	Clôture de la séance.	55
2009, DDEE 18 G - Signature d'une convention en vue de la création de l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation". - Approbation des statuts pour l'attribution d'une subvention, au titre de 2009. - Montant : 350.000 euros. <u>Vœux</u> déposés par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.	39	Votes spécifiques.	55
2009, DASES 130 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Agir et vaincre l'autisme" (15e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la structure de "l'Ecole ABA" (19e). - Montant : 200.000 euros.	42	Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	55
<u>Vœu</u> déposé par le groupe communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif aux difficultés rencontrées par les centres de santé parisiens.	44	Liste des membres présents.	57
<u>Vœu</u> déposé par les groupes "Les Verts" et communiste, Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, relatif à l'enseignement bilingue français-langue des signes à Paris.	44	Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.	57
2009, DASES 8 G - Subventions à 78 associations dans le cadre du "Programme d'accompagnement scolaire" au titre de l'année 2008-2009. - Montant total : 301.050 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants.	45	QE 2009-1026 G - Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le manque de moyens en personnel du Point-Paris-Emeraude-Clic (8e).	57
<u>Vœu</u> déposé par Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au soutien au Planning familial.	47	QE 2009-1027 G - Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le règlement des taxes de balayage par les établissements publics locaux d'enseignement.	58
<u>Vœu</u> déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. David ALPHAND, Mmes Linda ASMANI, Roxane DECORTE, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien de l'Agence nationale des Français de la rue.	47		
2009, DASES 182 G - DLH 3 G - Création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) parisienne visant à développer une offre de logements privés destinée à des ménages aux revenus modestes. <u>Vœux</u> déposés par Mmes Catherine BRUNO, Anne TACHÈNE et les élus du groupe Centre et Indépendants. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	49		

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT